



Aujourd’hui le 24 septembre, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 69 670 cas confirmés de personnes infectées au Québec (une hausse de 582 cas), 184 personnes sont hospitalisées (hausse de 6), dont 31 personnes sont aux soins intensifs. Aucun décès n'est survenu dans les 24 dernières heures, mais un décès survenu entre le 17 et le 22 septembre s'ajoute, pour un total de 5 810 décès. Les prélèvements réalisés le 22 septembre s'élèvent à 27 303 pour un total de 2 164 247.

Tableau synthèse de l'évolution des données

Date	Cas confirmés	Décès	Hospitalisations	Hospitalisations aux soins intensifs	Prélèvements réalisés
17 septembre	297	3 + 1 date inconnue	136	30 (+1)	29 079
18 septembre	427	6	131 (-5)	31 (+1)	28 725
19 septembre	462	6	138 (+7)	31	23 126
20 septembre	586	0	148 (+10)	30 (-1)	25 025
21 septembre	489	0	168 (+20)	28 (-2)	21 736
22 septembre	471	2	178 (+10)	30 (+2)	27 303
23 septembre	582	0	184 (+6)	31 (+1)	ND

Prendre note que les données sont présentées en fonction de leur jour de saisie. Elles sont extraites à 16 h à la date indiquée et couvrent les 24 heures précédentes. Toutefois, la disponibilité des données sur les prélèvements comporte un délai supplémentaire de 24 heures et celles-ci correspondent au nombre de prélèvements réalisés à la date indiquée.

BILAN DE LA SITUATION ACTUELLE DE LA COVID-19 AU QUÉBEC

Lors d’un point de presse tenu en après-midi, le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé, accompagné du directeur national de santé publique, D^r Horacio Arruda, a fait le point sur la situation sur la pandémie au Québec.

Concernant les paliers d’alerte régionale, le ministre de la Santé a indiqué qu’à lumière des données des derniers jours, la **MRC d’Avignon passait en zone jaune (préalerte)** bien que le reste de la Gaspésie demeure en zone verte. **Les autres régions demeurent à leur niveau actuel d’alerte.**

Le ministre a indiqué qu’il y a une contamination communautaire importante et qu’il est essentiel de briser la seconde vague de contamination. Il a insisté sur **l’importance de limiter les contacts sociaux** à l’essentiel : travail et école, et d’éviter tous les autres contacts sociaux. Il a demandé aux Québécois **de toutes les régions du Québec** d’éviter les anniversaires, les mariages, les soupers de famille, les BBQ et autres rassemblements familiaux et entre amis, afin d’éviter un reconfinement. Il a insisté sur le fait que des efforts immédiats pour minimiser les contacts sociaux peuvent faire une grande différence afin d’infléchir la vague de contamination communautaire.

Concernant le dépistage, le ministre a indiqué que près de 4 000 personnes se sont inscrites au site « Je contribue ». Il a indiqué que les délais d’attente pour les différentes cliniques de dépistage sont maintenant disponibles sur le site du gouvernement du Québec, [ICI](#), et mis à jour régulièrement.

Concernant les constats de la Protectrice du Citoyen, le ministre de la Santé a rappelé la volonté du gouvernement d’améliorer les conditions de travail du personnel de la santé et de limiter la mobilité de la main-d’œuvre.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2020 DE LA FQM

Aujourd’hui s’est tenue l’assemblée générale annuelle 2020 des membres de la Fédération québécoise des municipalités (FQM). Les représentants des municipalités et des MRC présentes ont notamment profité de l’occasion, une première en mode virtuel, pour aborder certains dossiers et enjeux d’actualité avec le président de la FQM, M. Jacques Demers. Les résolutions adoptées à cette occasion feront l’objet d’un suivi de la FQM au cours des prochaines semaines.



M. Jacques Demers, président de la FQM, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog



M. Sylvain Lepage, directeur général de la FQM



M. André Genest, préfet de la MRC des Pays-d'en-Haut et président du Fonds de défense des intérêts des municipalités

RÉACTION DE LA FQM AU DÉPÔT DU PROJET DE LOI 65 SUR LA CONSIGNE ET LA COLLECTE SÉLECTIVE

Le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, a réagi favorablement au dépôt, ce matin, du projet de loi 65 par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques qui donne le coup d'envoi d'une vaste réforme de la collecte sélective au Québec qui devrait s'échelonner jusqu'en 2024-2025. M. Demers a souligné la démarche de concertation qui a rassemblé les principaux acteurs concernés autour de la même table et mené à des propositions de solutions innovantes. Il a insisté sur l'importance de la poursuite de la collaboration entre les principaux partenaires comme unique voie vers une modernisation du système de collecte sélective réussie.

Au cours des prochaines semaines, la FQM continuera de participer activement aux travaux de conception de cette importante réforme et fera part de ses commentaires sur le projet de loi en commission parlementaire.

Le communiqué de la FQM peut être consulté [ICI](#).

PROJET DE LOI EN MATIÈRE DE CONSIGNE ET DE COLLECTE SÉLECTIVE

Aujourd'hui, le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a présenté à l'Assemblée nationale le projet de loi 65, *Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective*.

Il s'agit de la première étape législative vers l'élargissement de la consigne et la modernisation du système de collecte sélective des matières résiduelles, annoncés respectivement les 30 janvier et 11 février 2020. Québec faisait alors connaître son intention d'appliquer le principe de la responsabilité élargie des producteurs à ces deux domaines, principe qui rend les entreprises responsables des produits qu'elles mettent en marché jusqu'à leur réutilisation dans des débouchés locaux ou limitrophes.

Le projet de loi présenté aujourd'hui définira l'ensemble des éléments qui permettront de déployer les deux nouveaux systèmes en parallèle, notamment les responsabilités confiées à des organismes de gestion désignés pour représenter les entreprises, l'élaboration, la mise en œuvre et le financement des nouveaux systèmes de consigne et de collecte sélective. Il permettrait également de fixer par règlement les paramètres entourant le fonctionnement, le financement et la composition de ces organismes, de même que les exigences minimales auxquelles ceux-ci devraient satisfaire.

Ce projet de loi prévoit de rendre les producteurs responsables de la performance des systèmes, notamment en fixant les taux de récupération et de recyclage à atteindre et en prévoyant des pénalités lorsque les niveaux de performance exigés par la réglementation ne seront pas atteints.

Le projet de loi habiliterait aussi le gouvernement à fixer, par exemple, une consigne à tous les contenants de boissons de type « prêt-à-boire » de 100 ml à 2 litres. En ce qui concerne la collecte sélective, il permettrait en outre aux producteurs d'établir des partenariats avec les organismes municipaux, lesquels pourraient continuer à assurer les services de proximité, principalement les services de collecte et de transport des matières recyclables.

Les dispositions transitoires nécessaires sont prévues pour permettre aux anciens systèmes d'évoluer graduellement et de manière harmonieuse vers les systèmes modernisés.

S'ajoutant au projet de loi présenté aujourd'hui, un projet de règlement viendrait ultérieurement sceller ces réformes importantes en établissant les modalités précises qui leur serviraient de cadre.

Le projet de loi peut être consulté [ICI](#).

Le communiqué est disponible [ICI](#).

Pour consulter le document explicatif, cliquez [ICI](#).

Pour des réponses à vos questions relatives à la modernisation, vous pouvez consulter la foire aux questions de RECYC-QUÉBEC [ICI](#).

AIDE FINANCIÈRE D'URGENCE AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES - DEUX MILLIONS DE DOLLARS POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES À RISQUE DEPUIS LE DÉCONFINEMENT

La vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique a annoncé aujourd'hui l'octroi d'une aide financière d'urgence, totalisant deux millions de dollars, aux organismes communautaires œuvrant en prévention de la criminalité et aux centres urbains pour soutenir les milieux face aux défis vécus sur le terrain en contexte de pandémie. Ces sommes ont aussi pour objectif d'appuyer les efforts de concertation des diverses actions mises en œuvre pour rejoindre les populations en situation de vulnérabilité.

En cette période marquée par l'incertitude, le gouvernement, par ce financement supplémentaire, souhaite renforcer l'expertise et le savoir-faire de ces organismes afin de prévenir les difficultés de cohabitation potentielles ainsi que les regroupements qui affectent le sentiment de sécurité de la population.

Le communiqué est disponible [ICI](#).

NOMINATIONS À L'ÉCOLE NATIONALE DE POLICE

Le président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers, tient à féliciter M^{me} Audrey Boisjoly, mairesse de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois et administratrice de la FQM, M^{me} Geneviève Dubois, mairesse de la ville de Nicolet, préfète de la MRC de Nicolet-Yamaska et porte-parole de la FQM en matière d'aménagement du territoire, et M. Patrick Bousez, préfet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, également administrateur de la FQM, pour leur nomination au conseil d'administration de l'École nationale de police du Québec (ENPQ).

La formation municipale à distance

